

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 29

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage Course n° : 11

Date de l'instruction: 29/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 29: L47 F - 194311 - Théa LUBAC
L47F - FRA 194379

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Course 11, 5-7 nds de vent
1er bord de vent arrière au milieu du bord
194311 tribord amures au portant
194379 bâbord amures au portant
194379 et 194311 engagés en route convergente
194311 hèle 194379
194379 ne modifie pas sa route
contact sans dommage entre les bômes et les voiles
aucun bateau n'effectue de pénalité

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

1. 194379 bâbord a manqué à se maintenir à l'écart de 194311 tribord, comme requis par la règle 10.
2. Même si c'était raisonnablement possible, 194311 n'a pas évité le contact avec 194379 quand il était clair que 194379 ne se maintenait pas à l'écart comme requis par la RCV 14, enfreignant RCV 14 mais n'est pas pénalisé pour cette infraction, le contact n'ayant entraîné ni dommages, ni blessure.

DECISION

194379 DSQ course 11

Date et heure: 29/08/2019 21:59 CEST'

JURY

Présidée par: Laurent Remy (FRA)

Membres du jury: Patrick Chapelle (FRA), Didier Greze (FRA)